

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA
SANTÉ ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA SANTE PUBLIQUE
ET AUX AFFAIRES SOCIALES

DECRET N° 71/324 /SPAS du 27/9/71

portant nomination du Docteur GALIBA Bernard

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires et les textes modificatifs subséquents,

Vu l'Ordonnance n° 9/69 du 28 Mars 1969 portant création du Laboratoire National de Santé Publique,

Vu le décret n° 64-3 du 7 Janvier 1964 fixant les indemnités de représentation accordées aux titulaires des postes de Directeur et de Commandement,

Sur proposition du Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et du Travail,

D E C R E T :

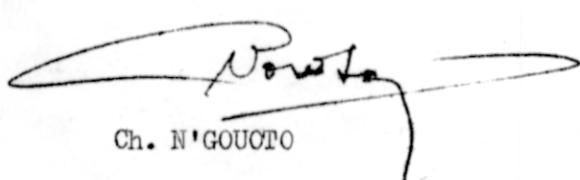
Article 1er.- Le Docteur GALIBA Bernard, Médecin congolais de 10ème échelon qui vient de terminer des études d'agrégation de Médecine, est détaché auprès du Laboratoire National de Santé Publique et nommé Directeur de cet Etablissement, en remplacement numérique du Docteur NAKOUNDOU Dominique.

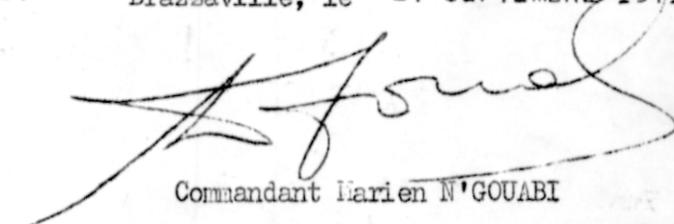
Article 2.- Le Docteur GALIBA Bernard bénéficie des avantages prévus par le décret n° 64-3 du 7 Janvier 1964.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

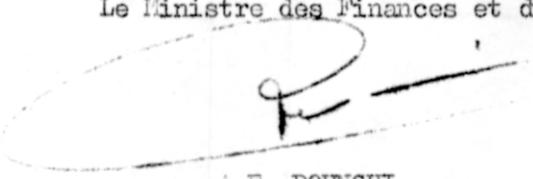
FAIT A Brazzaville, le 27 SEPTEMBRE 1971

Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Le Ministre des Affaires Sociales
de la Santé et du Travail


Ch. N'GOUETO


Commandant Marien N'GOUABI

Le Ministre des Finances et du Budget


A.E. POUNGUI